

1620.

les Ouvriers à vn logement que l'on auoit fait aux Peres Recollets, à demy lieuë de l'habitation, sur le bord de la riuere saint Charles(1), & deux autres logemens, vn pour ledit Hebert à son labourage(2), vn autre proche de l'habitation pour le Serrurier & Boulenger, qui ne pouuoient estre en l'enclos des logemens. Locquin partit promptement dans vne chaloupe chargée de marchandises, pour aller treuuer ledit du Pont.

Parlement
de l'Au-
theur de
Tadouffac.

Le 11. ie partis de Tadouffac avec ma famille, & les Religieux que nous auions menez, au nombre

(1) Ce logement des Pères Récollets était précisément à l'endroit où est aujourd'hui l'Hôpital-Général. « Le 7. Septembre, » dit Sagard (Hist. du Canada, p. 56), « l'on commença d'amasser les matériaux, & de joindre la charpenterie de nostre Couuent de nostre Dame des Anges, où le Pere Dolbeau fist mettre la premiere pierre le 3. Iuin 1620. » « A nostre arriüée, » dit le P. Denis Jamay, dans une lettre datée de Québec le 15 août 1620, « nous sçeumes que le sieur du Pont Graué Capitaine pour les Marchands dans l'habitation, auoit commencé à nous faire baistr vne maison (laquelle depuis nostre arriüée nous auons fait acheuer) dont ie fus fort resioüy tant pour l'assiette du lieu, que de la beauté du bastiment. Le corps du logis donc est fait de bonne & forte charpente, & entre les grosses pieces vne muraille de 8. & 9. pouces iusques à la couuerture, sa longueur est de trente-quatre pieds, sa largeur de vingt-deux, il est à double estage : nous diuisions le bas en deux : de la moitié nous en faisons nostre Chappelle en attendant mieux : de l'autre vne belle grande chambre, qui nous seruira de cuisine & où logeront nos gens : au second estage nous auons vne belle grande chambre, puis quatre autres petites : dans deux desquelles, que nous auons fait faire tant soit peu plus grandes que les autres, y a des cheminées pour retirer les malades, à ce qu'ils soient seuls : la muraille est faite de bonne pierre, bon sable & meilleure chaux que celle qui se fait en France, au dessous est la caue de vingt pieds en carré, & sept de profond. » (Sagard, Hist. du Canada, p. 58, 59.)

(2) Quelque respect que nous ayons pour les opinions de M. Ferland, nous ne pouuons admettre que la maison d'Hébert ait été « vers la partie de la rue Saint-Joseph, où elle reçoit les rues Saint-François et Saint-Flavien » (Notes sur les Registres, p. 10). D'abord, l'acte de partage de 1634, sur lequel M. Ferland paraît s'appuyer (Cours d'Hist. p. 190), est fort obscur sur ce point et très-peu concluant; en second lieu, cette premiere maison était dans le voisinage de celle de Couillard, comme le prouue un acte d'arbitrage de 1639, (Étude de Piraube, Greffe de Québec). Des arbitres, nommés pour faire la visite d'un « estre de maison scituée proche celle de Couillard, de la succession de defunt [Guill.] Hebert, & contenant trente-huist piedz de long sur dix-neuf de large, » le jugent « inhabitable & non manable.., comme fondant en ruïne » depuis longtemps... Or, en 1639, il ne pouuait y auoir, à la haute-ville, que la maison d'Hébert qui fût dans un pareil état de vétusté, puisque les autres maisons durent être construites après 1632. (Relat. 1632.) Cette premiere maison a dû être vers l'emplacement de l'archevêché; car la part de Guillaume Hébert et de Guillaume Hubou, à qui était remariée la veuve Hébert, était de ce côté. (Archives du Séminaire de Québec, acte de partage 1634, et acte d'échange entre Guill. Hébert et Nicolas Pivert en 1637, passé pardevant Audouart 1641.)